

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/860 :

Vote de subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, LORION David, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture
974349740164-20220829-19860-DE
Date de réception en préfecture : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°19/860 : Vote de subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.) est une association reconnue d'utilité publique par décret du 10 janvier 2005. Elle aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit.

Elle organise tous les ans la semaine du microcrédit à Saint-Pierre au mois de février. Cependant, cette année, en raison de la crise sanitaire et du passage du cyclone Batsiraï, l'A.D.I.E. a dû repenser au format de son projet.

Pour ce faire, elle a mis l'accent sur les femmes entrepreneuses de Saint-Pierre, dont la thématique était « l'Entrepreneuriat au Féminin ».

Ce sont ainsi, 28 femmes porteuses de projets qui se sont déplacées lors de la manifestation qui s'est déroulée le 03 juin 2022 à la salle multi activités de Grands-Bois.

L'association a sollicité le concours financier de la Commune de Saint-Pierre pour mener à bien cette action.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 95 6574 91 RE22000051

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le vote d'une subvention de 5 000 € à l'A.D.I.E. pour ladite action,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-860-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022